

Rapport de trésorerie

Exercice 2018 (clos au 31 août)

C'est un exercice court que je vous présente aujourd'hui et qui est soumis à votre approbation. Bien entendu je vous ferai après ce point réglementaire et statutaire un bilan d'étape sur l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} septembre.

Exercice court car en effet notre conseil d'administration a décidé, après avis de la FCPE nationale, de modifier les dates de nos exercices comptables pour 2 raisons :

- Afin de coller comptablement aux années scolaires
- Etant arrivé le 28 juin à la direction de notre conseil départemental il nous est apparu nécessaire d'isoler une période de transition avec les reliquats des années antérieures

Sur le plan comptable nous avons pris comme point de départ les travaux effectués par un cabinet d'expertise comptable portant sur les années 2015, 2016 et 2017. Travaux qui nous ont été rendus à la mi-mai.

Cette mission d'expertise a été négociée par l'équipe précédente et le siège national pour un montant de 6 000 € que nous avons découvert être hors taxe et avec des compléments. Au total la prestation s'est élevée à 7 680 € et après discussion nous avons obtenu une meilleure intervention du national qui s'est élevée à 7 500 €.

Lorsque les experts comptables ont commencé leur mission, ils ont découvert plusieurs dettes des exercices 2013 et 2014 pour un montant de 1 681 € qui sont des notes de frais non remboursées.

Par ailleurs des dettes non identifiables pour un montant de 669 € sur les exercices 2015 ; 2016 et 2017 sont aussi apparues.

Sur avis du cabinet comptable le conseil d'administration vous propose de les effacer et on verra cela sur le tableau que je vous présenterai.



Notre comptabilité a aussi pour point marquant le fait qu'elle est à double entrée :

- ✓ Jusqu'au mois de mai 2017 la comptabilité de la bourse aux livres « Fauré » était intégrée au compte principal de notre conseil départemental
- ✓ Ensuite un compte spécifique a été ouvert et du fait des transferts d'un compte vers un autre les comptables ont préféré conserver une seule comptabilité mais avec une gestion sur 2 comptes bancaires

Dans le tableau que je vous présenterai on voit apparaître une dette de notre part sur ce compte, pour un montant de 5 546,10 €. Dette que nous avons à l'heure actuelle quasiment tout épongée.

Cet exercice du 1^{er} janvier au 31 août 2018 s'est donc pour nous traduit par une gestion des frais récurrents mensuels : électricité, gaz et communication.

Mais nous avons aussi cherché à « découvrir » les surprises que nous pourrions avoir.

C'était particulièrement ardu compte tenu du fait que nous n'avons trouvé lors de notre arrivée aucun document ni aucun moyen de paiement : aucun chéquier, aucune carte bancaire, aucune trace comptable, etc...

Nous avons mis au jour diverses factures dont certaines nous bloquaient les contrats d'entretien : chaudière, photocopieur.

Ces factures sont :

- Fcpe : 2 959, 80 €
- Canon : 753,40 €
- Syndic : 1 463, 44 €

Mais nous avons aussi actualisé une créance qui a débutée sur un litige entre notre locataire et notre conseil départemental en 2014 :

- Adateep : 2 044,56 €

L'ensemble de ces éléments conduisent à un résultat comptable négatif pour un montant de 228, 35 €.

C'est ce résultat sur lequel notre assemblée est amenée à voter.



Néanmoins et pour une visibilité exacte de nos finances voici la position des comptes bancaires au 31 août 2018

Compte courant :	12 357, 15 €
Compte bourse :	48 874, 95 €
Livret A :	20 194, 65 €
Caisse :	4, 35 €

Un point que je souhaite aussi faire remarquer, c'est que ni moi en tant que trésorier, ni les experts comptables avons décelé des mouvements financiers qui auraient pu faire craindre des risques de malversations.

Merci de votre attention.